

COMMUNE DE VEYRIER

République et canton de Genève



Veyrier, le 16 mai 2002

CG/mp – 8.20.11

CONSEIL ADMINISTRATIF

Course de l'Escalade

Case postale 3687

1211 GENEVE 3

Concerne : course de l'Escalade du 7 décembre 2002

Messieurs,

Nous nous référons à l'entretien que le soussigné a eu avec MM. Bottani et Borgognon de votre comité.

Le Conseil administratif a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 13 mai 2002.

a) Course du Duc

La commune accepte de collaborer à votre organisation lors du passage de cette course sur le territoire communal. Des démarches dans ce sens seront effectuées pour trouver les bénévoles nécessaires à la sécurisation du parcours.

Nous vous suggérons à ce propos le parcours suivant pour votre course : route du Pas-de-l'Echelle, place de l'Eglise avec un point de ravitaillement, route de Veyrier, route de l'Uche, route du Pas de l'Echelle, pont de Sierne. Cela permettra notamment la tenue du stand de ravitaillement à la hauteur de la mairie. Le matériel nécessaire sera mis à votre disposition et nous vous remercions de définir le nombre de tables dont vous aurez besoin.

b) Entraînement à la course de l'Escalade

Le Conseil administratif accepte la mise sur pied d'une course d'entraînement à Veyrier le dimanche 3 novembre 2002 avec comme point de départ l'école de Veyrier, avenue du Grand-Salève 4. Dans ce cadre, des vestiaires seront mis à votre disposition (vestiaires et douches du FC Veyrier Sports et abri de la protection civile). De même, nous prendrons en charge financièrement la collation offerte aux coureurs. Nous vous laissons le soin de prendre contact avec le FC Veyrier Sports (tél. 022 784 17 36, M. R. Suchet, responsable de la buvette), si vous souhaitez que la buvette de l'école soit ouverte ce matin-là. La commune se chargera de l'organisation du parking.

c) **Remise d'un T-Shirt**

A l'instar de la pratique d'autres communes du canton, nous acceptons de financer la remise d'un T-Shirt aux enfants habitant à Veyrier et participant à la course de l'Escalade de cette année. Vous voudrez bien nous informer du coût prévisible de cette opération pour cette année. Pour 2003, cette dépense sera incluse dans le projet de budget qui sera soumis au Conseil municipal dans le courant de l'automne prochain.

Tout en souhaitant que ces décisions répondent à votre attente et en vous présentant pleins succès pour ces manifestations, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif,
Le Maire :


Jean-Paul BART